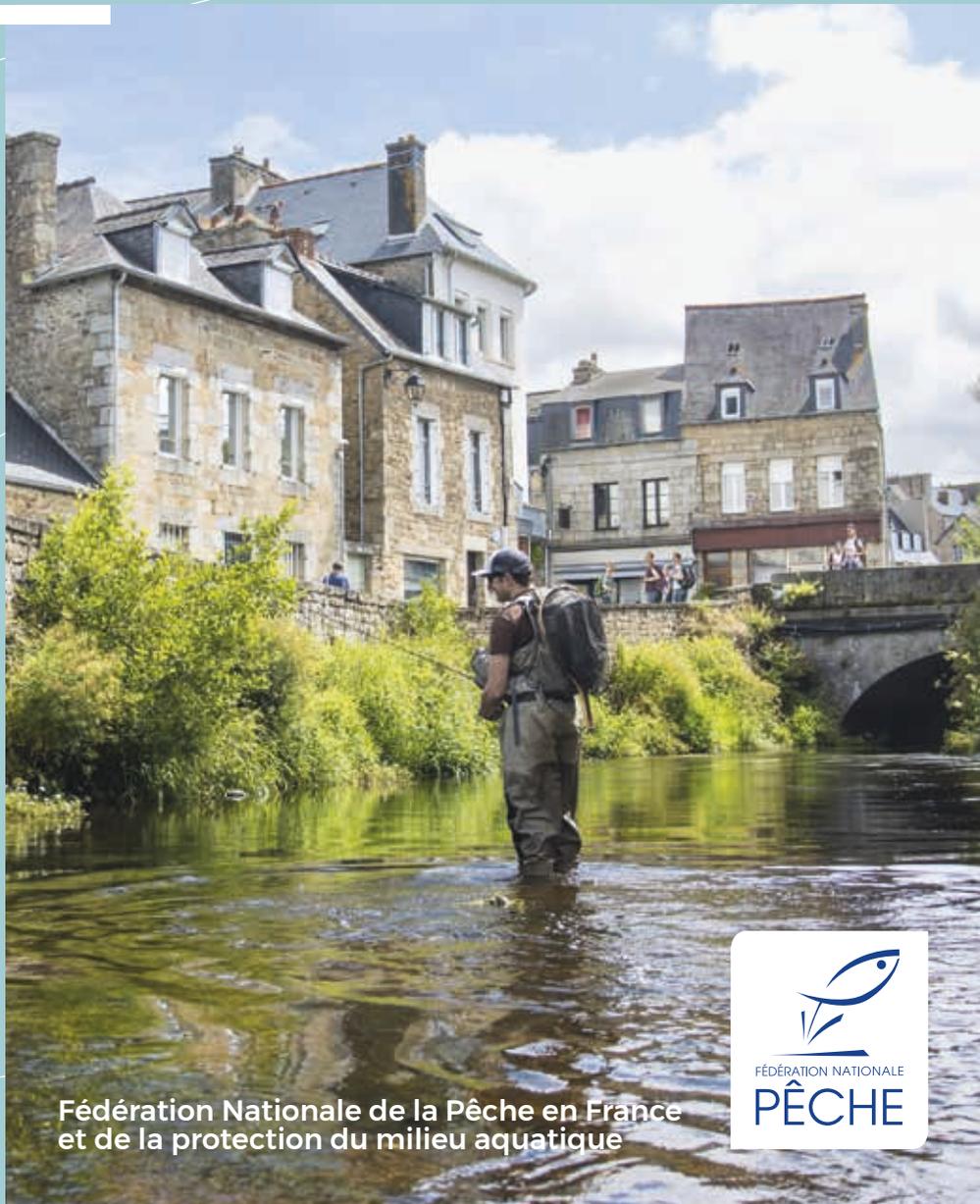


Rapport annuel d'activité 2023



Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique



Pêcher • Protéger • Explorer



Sommaire

■ Missions et gouvernance

- 4 Missions
- 5 Gouvernance
- 7 Organigramme

■ La pêche en France en 2023

- 8 Chiffres et indicateurs clés
- 10 Grandes dates de l'année

■ Les partenaires de la FNPF

- 12 Les partenaires de la pêche associative
- 13 EDF Hydro et la FNPF

■ La représentation de la FNPF en 2023

- 14 Les Français, les pêcheurs et les cours d'eau : un sondage inédit initié par la FNPF
- 16 Sauvons nos Rivières – Acte 3 : Connaître et agir !
- 18 Sécheresses : des repères juridiques pour connaître et agir

- 19 Un nouveau guide pour les gardes-pêche
- 20 Impact du grand cormoran sur la faune piscicole
- 21 Le nouveau site cartedepeche.fr
- 22 Assises Nationales du Loisir Pêche
- 24 2023 : très belle année pour la Fondation des pêcheurs

■ Les ressources

- 25 La répartition en nombre de cartes
- 26 Ce que la carte de pêche finance
- 27 Bilan et compte de résultat 2023
- 28 L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2023

■ Promouvoir & développer

- 32 Outil à destination des bénévoles

- 33 Junior Fishing Tour (JFT)
- 34 Grande campagne de démarchage des CSE
- 35 Chèque-Vacance Connect
- 36 Développement des territoires

■ Communiquer

- 37 Les influenceurs à la pêche !
- 38 Campagne bénévolat, une première édition gagnante
- 38 Un nouveau format de communication pour sensibiliser les pêcheurs aux règles de sécurité
- 39 Réseaux sociaux : un bilan positif

■ Étudier, protéger & gérer

- 40 SI Pêche : une première version prometteuse
- 41 Salmonidés migrateurs : une situation plus que préoccupante...
- 42 Sécheresse 2023, une enquête instructive

Un plan ambitieux pour l'eau !

Des Français et des pêcheurs exigeants

Le président de la République a lancé en mars 2023 un plan d'envergure pour la ressource en eau. Ce plan, bâti au gré d'une concertation tant locale que nationale, constitue une véritable programmation pluriannuelle de la politique de l'eau. Il permet en particulier de poser le cadre d'une gestion sobre et responsable de la ressource, mais également d'évaluer les moyens financiers et humains indispensables à une politique essentielle.

Nous suivons attentivement la mise en œuvre de ce plan car le peuplement piscicole et plus globalement la biodiversité aquatique constituent un thermomètre avéré de l'atteinte des objectifs. Nous le suivons d'autant plus minutieusement que les 1,5 million d'adhérents à nos structures ont un regard pointu et exigeant en la matière.

Interrogés par nos soins*, les Français et les pêcheurs témoignent d'un profond attachement à nos cours d'eau et rivières. Pour eux, c'est un lieu de vie et d'activités indispensable dont ils ont besoin d'être proches géographiquement. La rivière est un patrimoine naturel qu'il faut impérativement préserver face aux phénomènes graves auxquels elle est confrontée (pollution, inondations, sécheresse...). Et les pêcheurs sont en première ligne pour cette mission d'intérêt général. Les Français ont d'ailleurs une image très positive de nos adhérents qu'ils considèrent comme particulièrement connaisseurs des cours d'eau et des poissons, écocitoyens et jouant un vrai rôle de surveillance des milieux aquatiques.

Grâce à ce sondage, les pêcheurs et les Français nous interpellent mais interpellent également les décideurs. Ils leur demandent de se mouiller pour nos cours d'eau.

*D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)



Rapport d'activité publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

108/110, rue Saint-Maur Paris XI^e - France

Directeur de la publication : Claude Roustan ; Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa.

Ont collaboré à ce numéro : Pauline Blanpin, Nadège Colombet, Aurore Crosnier, Carine Darcy, Cédric Dault, Véronique Dobigny, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier, Fabrice Magnaval.

Conception et réalisation : agencemcrea.fr - Crédit photos : M. Calu, A. Deparis, Escape Feeling, F. Jossec, L. Madelon, A-C. Monnier, P. Rigalleau, P-E. Thounens - F. I., iStock.

Imprimé en France sur un site Imprim'vert avec des encres végétales sur papier recyclé.

Avec le soutien de :





MISSIONS & GOUVERNANCE

Missions

La FNPF – Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français.

Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

La FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part.

- **Assurer** la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national.
- **Contribuer** à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs.
- **Établir** un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations.
- **Promouvoir et développer** le loisir pêche.
- **Gérer** la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.
- **Communiquer** sur les missions fondamentales du réseau associatif de la pêche de loisir.

Gouvernance

Pour accomplir les missions d'intérêt général qui lui sont confiées, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 32 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2022, Claude Roustan a été réélu en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans.

Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de Haute-Provence



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



3^e Vice-président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



4^e Vice-président
Maurice LEBRANCHU
(22) Côtes d'Armor



5^e Vice-président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



6^e Vice-président
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI
(83) Var



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie



Trésorier général adjoint
Georges GUYONNET
(71) Saône-et-Loire



Membre
David FERNANDEZ
(11) Aude



Membre
Jean-Michel RAVAILHE
(24) Dordogne

Le conseil d'administration

- Gilles BARTHET (03)
- Bernard FANTI (05)
- Marc GEORGER (15)
- Mathieu LABROUSSE (16)
- Gilles BRICHET (17)
- Norbert DELPHIN (31)
- Daniel BOURDIE (33)
- Roland BRUNET (39)
- Roland CABANE (42)
- Bernard HAMON (44)
- Dominique TINSEAU (45)
- Michel REMOND (52)
- Frédéric FLORET (59)
- Jean-Luc CAZAUX (65)
- Jean-Claude ZWICKERT (68)
- Richard ALEXANDRE (70)
- Jean-Marc VAULEE (72)
- Serge GIBOULET (91)
- Olivier BOUCHET (PAEF)

Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure

- Développement du loisir pêche
Maurice LEBRANCHU (22), *responsable*
- Législation - réglementation - statuts
Pascal SAILLIOT (62), *responsable*
- Finances
Gérard GUILLAUD (73), *responsable*
- Technique
Michel BALAY (88), *responsable*
- Eau - protection des milieux aquatiques et biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul DORON (61), *responsable*
- Promotion - communication
Patrick RUFFIE (46), *responsable*
- Commission pêche professionnelle
Serge SAVINEAUX (41), *responsable*
- Mission Europe et affaires extérieures
Bernard BRETON (95), *responsable*
- Commission conciliation
- Commission spécialisée pêche amateurs
Olivier BOUCHET (président de la FNADAPAEF), *responsable*

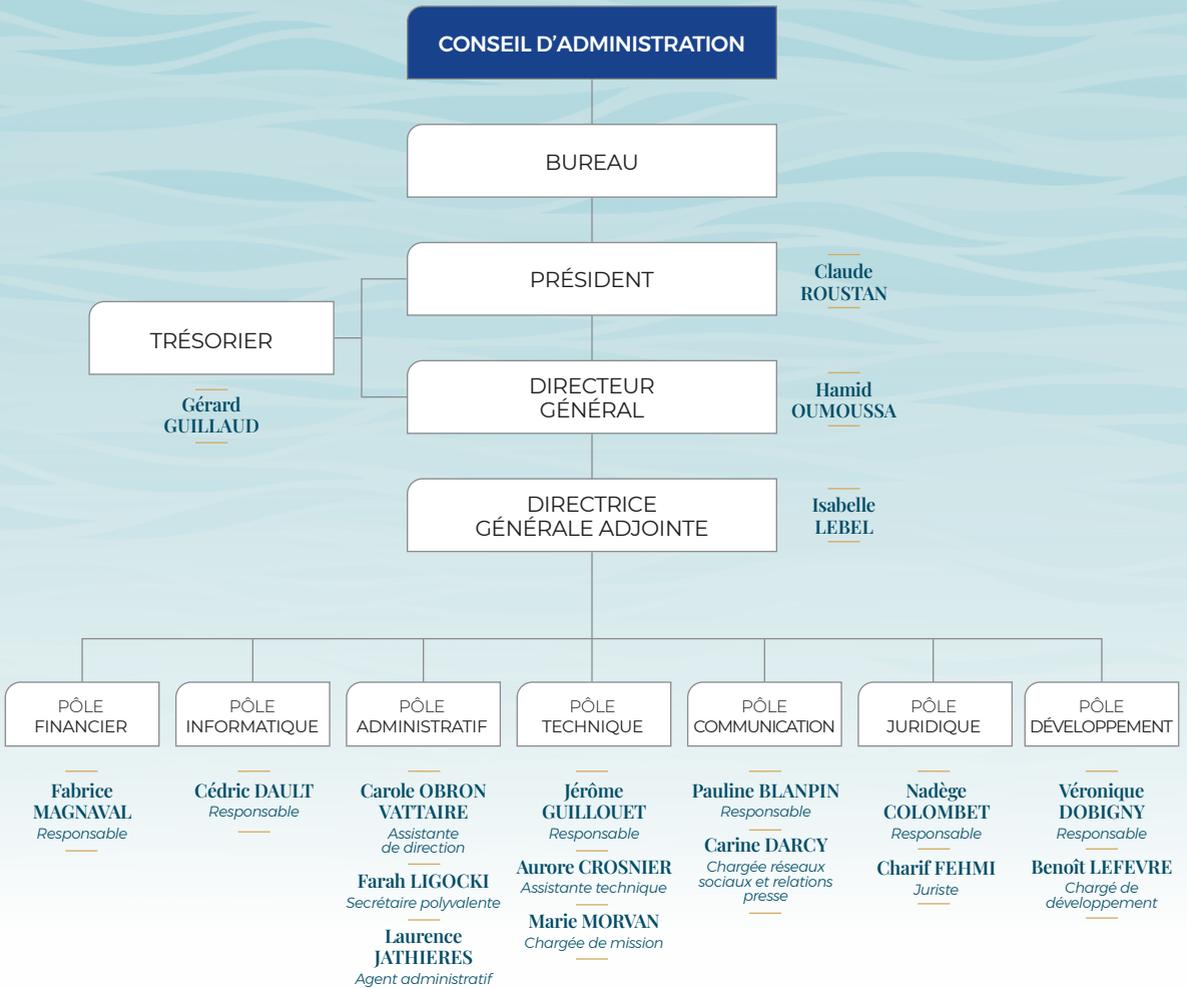


Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- La FNPF est dépositaire par la loi d'une mission **d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **ministère de la Transition écologique**, ainsi que le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'État a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en lui offrant deux sièges au **Conseil économique social et environnemental (CESE)** et en l'intégrant en 2016 au conseil d'administration de l'**Office français pour la biodiversité (OFB)**.
- La FNPF dispose également de représentants au Conseil national de la transition écologique, au Comité national de l'eau, au Comité national biodiversité, au Comité de suivi « sécheresse », à la Fondation recherche et biodiversité, au Comité de la charte des salmonidés, à la Société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Federation, au Conseil national de la montagne, au Comité national des activités physiques et sportives...

Organigramme 2023 de la FNPF

Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvre quotidiennement
aux côtés des élus au service de la pêche et des milieux aquatiques.



Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL)
Président : Jean-Marie Baras / Directrice : Cécile Vieira

La Fondation des pêcheurs
Président : François Le Sager / Directeur : Louis Leroy-Warnier



LA PÊCHE EN FRANCE EN 2023

1 459 467
pêcheurs

dont :

3 311
pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

386 962
jeunes de moins de 18 ans

113 163
femmes



620 000 km
de cours d'eau*

623 000 ha
de plans d'eau*

115
espèces de poissons
d'eau douce en métropole**

* en France métropolitaine et outre-mer
- source IGNF / BD CarTHAgE®
** source inventaire INPN

12 911 513 €
d'aide à l'emploi

soit **368** postes



Une adhésion
100 %
en ligne

44 % commandes directes internautes

56 % commandes auprès des
dépositaires (revendeurs ou AAPPMA)

Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**

IMPACT INDIRECT

340 M€
ensemble des fournisseurs d'activité

IMPACT CATALYTIQUE

390 M€
activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte

IMPACT INDUIT

510 M€
impact lié aux salaires versés aux employés des activités directes et indirectes

IMPACT DIRECT

790 M€
matériel de pêche, nautisme, adhésions, aquaculture, pisciculture...

94



féderations départementales de pêche

12

associations régionales

6

unions de bassin

8

associations migrateurs



- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie Migrateurs
- R2M : Rhin Meuse Migrateurs
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée



3500

associations agréées de pêche



40 000

bénévoles

1 000

salariés

1

fondation

1

syndicat national

503

Ateliers Pêche Nature

73

départements dotés de véhicules d'animation

42

Maisons Pêche Nature

577

Parcours labellisés ou en cours de labellisation

585

Hébergements ayant reçu la qualification Pêche

23

Stations pêche

3 994

Gardes-pêche

GRANDES DATES *de l'année* 2023



18 janvier

Rencontre de la FNNP avec l'OCLAESP



11 mars

Ouverture en 1^{ère} catégorie



29 avril

Ouverture de la pêche du brochet



29 janvier

Prise de parole de la FNNP lors du Carrefour national de la pêche de loisir

29 mars

Audition de la FNNP par la mission d'information "Gestion de l'Eau" du Sénat



mai/juin

Opération de communication "Les influenceurs à la pêche"

février

Campagne FNNP sur le bénévolat



17 mai

Audition de la FNNP par le groupe d'étude "Chasse & Pêche" de l'Assemblée nationale sur la prédation du cormoran





4 juin

Journée nationale de la Pêche



19 juin

Congrès FNNP en présence de Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie



6 septembre

Lancement nouveau site cartedepeche.fr



12 octobre

Rencontre avec la secrétaire d'État à la Biodiversité Sarah El Haïry

14 novembre

Lancement de la campagne engagée "Sauvons nos Rivières - Acte 3"



15 septembre

Visite du député Pierre Cazeneuve à Yerres (77)

5 octobre

Première version du SI Pêche



22/23 novembre

Assises nationales du loisir pêche



LES PARTENAIRES DE LA FNPF

Les partenaires de la pêche associative

Ministères

- | Ministère de la Transition écologique
- | Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
- | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Opérateurs de l'État et des collectivités

- | Agences de l'eau
- | Office français de la biodiversité
- | Voies navigables de France
- | Parcs naturels régionaux
- | Établissement public Loire

Recherche

- | INRAE
- | Muséum national d'histoire naturelle
- | Société française d'ichtyologie
- | Institut de recherche pour le développement
- | Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- | North Atlantic Salmon Fund
- | Association santé poissons sauvages

Sports, tourisme, loisirs

- | Fédération française des pêches sportives
- | Syndicat des moniteurs guides de pêche français
- | Agence nationale pour les Chèques-Vacances
- | Centre national d'actions sociales
- | Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige
- | Fédération nationale des Gîtes de France
- | Clévacances France
- | Vacances ULVF
- | Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes

Entreprises

- | CDC Biodiversité
- | EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- | ENEDIS / RTE

EDF Hydro et la FNPF, un partenariat de longue date en faveur des milieux aquatiques

Fondé sur la volonté commune de concilier production hydroélectrique, protection des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité, ce partenariat national est toujours en vigueur 24 ans après sa création.

L'objectif de cette collaboration est de faciliter la mise en œuvre de projets locaux en s'appuyant sur des enjeux partagés entre les unités hydroélectriques d'EDF et les fédérations départementales de pêche de loisir, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Les possibilités d'actions communes sont multiples et interviennent sur différentes thématiques :

- La connaissance des milieux aquatiques (suivis thermiques et piscicoles, études de milieux, travaux de restauration de la morphologie et de la continuité des cours d'eau...)
- Le développement du loisir pêche (financement d'Ateliers Pêche Nature, d'écoles de pêche et de concours de pêche).
- La sensibilisation du public aux enjeux des milieux aquatiques et de la biodiversité (dispositifs de communication conjoints, événements...).
- La sécurité aux abords des ouvrages EDF (panneaux d'informations, communication digitale et éditions, intervention d'hydroguides auprès du public...).

Forte d'un bilan positif depuis plus de deux décennies, la convention de partenariat entre EDF Hydro et la FNPF a été renouvelée en 2023. Elle a donné lieu à une déclinaison locale d'une trentaine de conventions entre les fédérations et les unités hydroélectriques d'EDF permettant ainsi la réalisation d'une centaine d'actions conjointes.



« Il faut se féliciter de ce partenariat qui vise, au-delà de nos sensibilités pouvant parfois diverger, à accroître notre volonté commune de préserver la biodiversité aquatique. La ressource en eau est un bien commun et sa gestion doit en permanence faire l'objet d'une approche concertée. En plus d'assurer la sécurité de nos pratiquants au bord de l'eau, c'est tout l'intérêt de ce partenariat ».

Claude Roustan,
président de la FNPF

LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2023

Les Français, les pêcheurs et les cours d'eau : un sondage inédit initié par la FNPF



Fin 2023, la FNPF a mené, en collaboration avec Harris Interactive, une grande enquête pour évaluer le rapport des Français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques.



Les principaux enseignements révèlent que les cours d'eau et leur biodiversité représentent un enjeu sociétal prégnant pour les Français qui y sont particulièrement attachés. C'est un nouvel argument de poids dans le combat que mène le réseau associatif de pêche autour du partage de la ressource en Eau.

Un ancrage fort dans le quotidien des Français

La présence d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau est importante :

- pour **72%** dans le quotidien,
- pour **83%** lors de week-ends ou vacances

91% des Français déclarent être attachés aux cours d'eau

97% des Français affirment qu'il est important de les préserver

94% des Français déclarent pratiquer une activité à proximité ou dans un cours d'eau, dont 65% de manière régulière

28% des Français indiquent pêcher, dont 8% de manière régulière.



84% des Français déclarent habiter à moins de 30 minutes d'un cours d'eau



Une envie d'en découvrir davantage sur les milieux aquatiques

Une grande majorité des Français déclare être intéressée par des ateliers de découverte

80% par la faune & la flore

69% par les cours d'eau et leur utilité

40% par une initiation gratuite à la pêche de loisir



...mais des inquiétudes quant à l'avenir

Une partie importante des Français estime que les phénomènes de dégradation des cours d'eau vont s'aggraver

84% Épisodes de sécheresse

80% Disparition d'espèces aquatiques (poissons, insectes, végétaux..)

79% Inondations et crues

74% Pollutions aquatiques



Les pêcheurs entretiennent une relation privilégiée et de longue date avec les cours d'eau

À la question « Estimez-vous être investi(e) dans la protection des cours d'eau / plans d'eau et de leur faune et flore ? »

45%
des Français
disent OUI



75%
des Pêcheurs
disent OUI



86%
des Français ont une bonne
ou une très bonne image
de la pêche de loisir*

*Parmi les Français souhaitant s'exprimer



Depuis
10 ans



Depuis
20 ans

Un regard des Français très positif sur les pêcheurs qu'ils décrivent comme :

- Passionnés** 87%
- Écocitoyens** 72%
- Connaisseurs** des cours d'eau et des poissons 80%
- Pédagogues** Ouverts au partage de leurs connaissances sur la biodiversité 72%

Methodologie

Enquête réalisée par l'Institut Toluna - Harris du 20 au 27 septembre 2023 auprès de 1 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus ainsi que 1 383 pêcheurs détenteurs de la carte de pêche 2022 ou 2023 et représentatifs des pêcheurs en eau douce âgés de 18 ans et plus.

Sauvons nos Rivières – Acte 3 : Connaître et agir !

Véritable marqueur de la communication du réseau associatif pêche, la campagne « Sauvons nos Rivières » de la FNPF a été enrichie d'un 3^e acte intitulé « Connaître et agir ».

Ce nouvel opus, lancé le 14 novembre, a pour objectif de faire émerger une prise de conscience collective sur l'impérieuse nécessité de bien connaître les milieux aquatiques pour mieux les protéger.



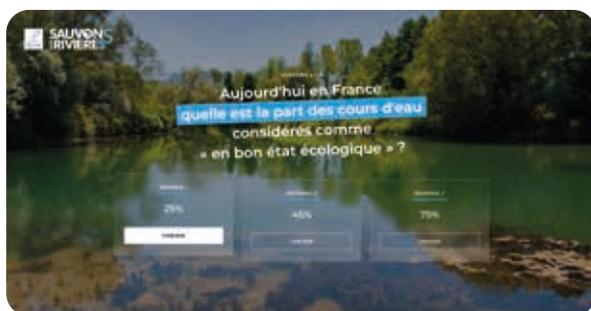
Connaître quoi ? Pourquoi ? Comment ?

Les objectifs sont nombreux : suivre, évaluer, (ré)agir, protéger, anticiper les décisions, favoriser une gestion partagée, responsable et durable de la ressource en eau, s'adapter aux changements globaux...

Un dispositif complet et impactant

Afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier le sujet et ses enjeux, un dispositif complet a été déployé. Outre la campagne créative et les actions de relations presse et réseaux sociaux, de nombreux outils puissants ont été mis en place :

- **Un film long et 4 formats courts** qui ont généré près de 900 000 vues sur Facebook et YouTube.
- **10 podcasts sonores**, réunissant témoignages de pêcheurs, bénévoles ou salariés du réseau de pêche de loisir, ont connu un grand succès auprès des radios locales et nationales avec 260 fréquences ayant relayé 14 000 spots et chroniques.
- **Un quizz** en ligne pour tester les connaissances des citoyens en les impliquant dans une démarche ludique et participative (1 000 participations à date).
- **3 collaborations vidéo avec des influenceurs halieutiques** (Bar d'écume, Scarnafishing et Nervurax fishing), totalisant près de 750 000 vues.



Un manifeste pour porter des revendications fortes auprès des plus hautes instances de l'État

Outre le porter à connaissance, indispensable pour éveiller les consciences, ce 3^e acte interpelle également les institutions en rappelant la responsabilité et les obligations de chacun en matière de préservation de l'environnement et d'adaptation au réchauffement climatique.

La FNPF et son réseau associatif portent ainsi 3 revendications essentielles pour l'avenir.

1. Créer un ministère de l'Eau pour défendre ce bien commun en tant que source de vie, en définissant une nouvelle politique avec des moyens humains et financiers dédiés.

2. Instaurer un nouveau rapport à l'eau pour sensibiliser et impliquer le citoyen sur ses enjeux, informer et accompagner les institutionnels dans une gestion sobre et équilibrée de la ressource, responsabiliser les filières économiques (industrie, agriculture...) et adapter la réglementation.

3. Poursuivre et mobiliser la connaissance grâce à la mise en place par le réseau de pêche de loisir d'un observatoire des milieux aquatiques naturels, la mutualisation des compétences de l'ensemble des acteurs étatiques et territoriaux, l'utilisation de nouvelles technologies...

Agissons, tant qu'il en est encore temps !
Ensemble,
sauvons nos rivières.



« Les pêcheurs, de par leur présence permanente au bord de l'eau sont de véritables sentinelles des rivières. Ils sont la force vive de notre réseau associatif qui acquiert des connaissances indispensables à la protection des milieux aquatiques. Ces données ont une réelle vocation à enrichir l'observatoire permanent des milieux naturels orchestré par la FNPF et seront, à terme, toutes centralisées dans le Système d'Information national de la pêche de loisir (SI Pêche), que nous venons de créer. »

Claude Roustan,
président de la FNPF

Pour plus d'informations et le détail sur les actions des structures associatives de pêche de loisir, rendez-vous sur : www.sauvonsnosrivières.fr

Sécheresses : des repères juridiques pour connaître et agir

Pour gérer la ressource en eau, face aux sécheresses qui s'intensifient et se normalisent dans le temps et dans l'espace, les préfets de département disposent de moyens réglementaires qu'il convient de pleinement déployer et peut-être même faire évoluer. La FNPF a diffusé au début de l'été 2023 des « Repères » pour appuyer la vigilance du réseau en la matière, afin de mieux protéger les écosystèmes aquatiques.



Lors de l'assemblée générale de la FNPF en septembre 2022 et au sortir d'une grave période de sécheresse, plusieurs fédérations départementales de pêche avaient observé une gestion imparfaite de la ressource. Elles soulignaient en particulier un usage trop étendu des dérogations individuelles permettant à certains acteurs d'être exemptés des efforts collectifs de restriction de la consommation d'eau, alors que plusieurs cours d'eau se trouvaient littéralement à sec. Il a été décidé par la suite de **systematiser les recours contentieux contre les autorisations de prélèvement abusives** par rapport aux capacités du milieu aquatique.

C'est dans cette perspective que la rédaction d'un guide favorisant les actions contentieuses a été entreprise. Ce document apporte une vision globale du droit applicable aux restrictions d'eau afin de permettre aux fédérations départementales de pêche de peser dans les consultations et de saisir le juge, lorsque les arbitrages mettent en péril l'équilibre des milieux aquatiques. Le document commence par un point complet sur le cadre juridique et administratif des restrictions d'eau¹, pour ensuite aborder les fondements du contentieux mobilisables, sur la base d'une analyse minutieuse de la jurisprudence.

À cet égard, il a permis d'aller au-delà du contenu du Guide circulaire de mai 2023 publié par le ministère de l'Écologie, lequel n'a par ailleurs pas de valeur impérative.

Cette mise à plat du cadre juridique de la gestion de l'eau en période de sécheresse a été l'occasion de souligner quelques pistes d'évolution souhaitables. Notamment, les arrêtés-cadres ne font pas l'objet d'une procédure d'étude d'impact, malgré leur rôle central dans la gestion quantitative de l'eau et leur incidence évidente en matière de protection de l'environnement. Or, un texte qui répartit la ressource en eau doit, plus que tout autre, faire l'objet d'une étude d'impact attentive et d'une enquête publique. De même, il est apparu que le principe d'un respect du débit réservé, qui permet de garantir la conservation d'un débit minimum des cours d'eau, trouve des limites d'application dans le cadre des arrêtés sécheresse, qui y dérogent largement.

1 - 4 niveaux d'arrêtés existent : arrêté d'orientation de niveau bassin, arrêté-cadre de niveau départemental ou interdépartemental, arrêtés de restriction temporaire des usages de l'eau, dérogations individuelles. (article L.211-3 II-1° du Code de l'environnement)

L'objectif poursuivi par le réseau n'est bien entendu pas de remettre en cause de manière inconsidérée et non-circonstanciée les arrêtés relatifs aux prélèvements d'eau, normes essentielles pour réguler les usages de l'eau et assurer une juste répartition. En revanche, il s'agit de cibler des arrêtés qui favorisent des prélèvements non nécessaires (donc hors sécurité, alimentation en eau potable...) et portent atteinte au fonctionnement des hydrosystèmes.

Au final, peu de recours ont été introduits en 2023 contre des arrêtés « sécheresse ». Cependant, les échanges qui ont suivi la diffusion des « Repères » ont montré que les structures associatives de pêche ne se contentent pas de « sauver » les poissons en période d'assec, mais sont force d'observation et de proposition, avec le souci de prévenir des situations dramatiques pour les écosystèmes aquatiques à tout prix.

Un nouveau guide *pour les gardes-pêche*

La FNPF a publié une nouvelle édition du Guide du garde-pêche particulier, en mars 2023. Cet ouvrage pratique permet de rassembler et de consolider les connaissances acquises par les gardes et agents de développement lors de leur formation obligatoire.

Le guide reprend les droits et devoirs du garde-pêche particulier, la police de la pêche, la déontologie et les techniques d'intervention. Il intègre des évolutions réglementaires (en matière de pêche et de droit pénal de l'environnement essentiellement), de même que des éléments contextuels (création de l'OFB, application « Vigipêche », nouvelle organisation judiciaire, etc.).

Le réseau pêche commissionne quelques 4 000 gardes et agents de développement,

bénévoles ou salariés. Ces derniers sont chargés tout d'abord d'informer et de sensibiliser les pêcheurs, mais également, dans les cas où la réglementation de la pêche n'est pas respectée, de relever des infractions.

Depuis 2006, qui a vu consacrer et évoluer le statut de garde particulier, la FNPF a investi des moyens importants en faveur de la garderie associative en termes de formation, d'image et de crédibilité. Après la consécration des agents de développement, la prolongation des délais de transmission des procès-verbaux, la mise en place de l'application Vigipêche, la réédition du présent guide en est une nouvelle illustration.

Outre le guide, l'année 2023 a été l'occasion d'un travail de fond avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé (OCLAESP), puis avec le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) pour définir le cadre d'une coopération nationale et départementale. Ce dernier sera de nature à conforter l'action de surveillance de la garderie.



Impact du grand cormoran sur la faune piscicole : la FNPF déploie son protocole d'étude nationale

Sur la période 2019-2022, le Conseil d'État a annulé plusieurs arrêtés départementaux autorisant la régulation des populations de grands cormorans. En conséquence, les tirs de régulation sont désormais interrompus sur les « eaux libres » (cours d'eau et plans d'eau), provoquant diverses réactions...



De nombreux pêcheurs ont témoigné de la diminution de leurs captures, alors que plusieurs fédérations observent une modification de la structure des peuplements piscicoles et des séquences de prédation forte sur des espèces vulnérables. L'absence de régulation du cormoran, espèce protégée mais fortement présente sur de nombreux territoires, inquiète particulièrement les pêcheurs en raison des répercussions sur les stocks de certaines espèces fragiles de poissons, elles aussi protégées.

Suite à une action forte de la FNPF et de nombreux échanges avec le ministère de la Transition écologique, la FNPF a été chargée de mettre en place une étude concernant l'incidence de la prédation du cormoran sur les espèces piscicoles patrimoniales. Validé par l'Office français de la biodiversité (OFB), il a été déployé depuis 2023 dans quatre départements (l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges) par les fédérations de pêche concernées.

La réalisation d'inventaires biologiques par pêche électrique a fourni les 1^{ers} éléments sur la dynamique des populations piscicoles (espèces présentes, effectifs, classes d'âge...). Par exemple, depuis l'arrêt des tirs, les premiers résultats indiquent que la population d'ombre commun a diminué de 80 % dans le secteur de

l'Aude à Belvianes. Ces résultats, présentés au groupe de travail national, semblent montrer que certaines espèces de poissons inscrites sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou bénéficiant de mesures de protection, sont menacées par la présence en grand nombre de cormorans sur certains territoires...

Le recensement du nombre de grands cormorans et l'analyse de leurs contenus stomacaux, permettront d'obtenir une première description de leur prélèvement global sur les peuplements de poissons. La collaboration avec des vétérinaires (Association Santé Poissons Sauvages) et laboratoires départementaux d'analyses pourraient mettre en évidence l'existence de parasites pour les poissons, favorisée par la présence des cormorans. La synthèse de ces divers éléments du protocole permettront de mesurer l'impact du grand cormoran sur la biodiversité aquatique et ce dans différents contextes.

Les fédérations de pêche sont à pied d'œuvre et continuent leur travail d'expertise. Le débat reste donc ouvert et les discussions se poursuivent au sein des instances cherchant une solution viable pour assurer la sauvegarde de notre patrimoine piscicole !

Le nouveau site *cartedepeche.fr* : rapide, pratique et écoconçu



À la suite du lancement du chantier en juin 2022, de nombreux ateliers se sont tenus avec le prestataire Eolas pour organiser et développer la refonte du site en prenant en compte les souhaits d'évolutions des structures associatives de pêche.

Le nouveau site d'adhésion a été mis en ligne le mercredi 6 septembre 2023 avec la migration des anciennes données.

Le back-office de gestion a migré sur la dernière version de CMS (solution de gestion de contenu) afin d'améliorer les performances et la sécurité du site. Les menus ont été réorganisés pour faciliter la gestion au quotidien des utilisateurs.

Les objectifs de simplifier, fluidifier et accélérer la prise d'une carte de pêche ont été atteints.

Ce portail innove aussi largement en de nombreux domaines (fonctionnalités plus intuitives, visuels modernes, ergonomie, éco-conception, infrastructure d'hébergement des données...).

Le nouveau module «Info pêche» permettant aux fédérations départementales et aux associations de pêche de communiquer avec leurs adhérents a été mis en production le 13 décembre 2023 avant le lancement de la nouvelle saison.

Sa refonte a permis de rénover l'interface d'utilisation et de proposer une présentation graphique d'un «*Info pêche de mon association*» ou d'un «*Info pêche de ma fédération*» plus moderne.

Plusieurs modèles graphiques facilitent la conception du contenu :

- **Flash-info :**
Info pêche avec une seule actualité.
- **Articles & actualités :**
Info pêche avec la possibilité d'intégrer jusqu'à 3 articles et 3 mini-actualités.
- **Actualités & Galerie images :**
Info pêche avec la possibilité d'intégrer une introduction, jusqu'à 4 mini-actualités et une galerie d'images.
- **Convocation Assemblée générale :**
Info pêche avec le texte prérempli d'une convocation type à une AG à personnaliser avec la date, l'heure, le lieu de l'évènement et l'ordre du jour.

L'étape de sélection des adhérents a évolué pour permettre un tri rapide (tous les adhérents de la saison, tous les pêcheurs de la saison précédente n'ayant pas renouvelé leur carte de pêche, tous les membres actifs à convoquer à l'assemblée générale).

En 2023, nous avons également modifié **la gestion des mots de passe afin d'optimiser la sécurité du site** et éviter les cyberattaques. Les comptes utilisateurs des gestionnaires doivent avoir une adresse mail unique et leur mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont 1 chiffre et 1 caractère spécial. Une procédure par mail permet de valider la création du compte ou la récupération d'un mot de passe oublié.



Véritable vitrine de la pêche de loisir, ce nouveau site permet aux pêcheurs d'adhérer en toute simplicité à notre réseau associatif !

Assises Nationales du Loisir Pêche, un événement inspirant pour le réseau associatif

Les 22 et 23 novembre 2023, la Fédération Nationale de la Pêche en France a organisé la seconde édition des Assises Nationales du Loisir Pêche aux Espaces Diderot (Paris 12^e).



Cet événement fédérateur a rassemblé près de 300 participants, agents de développement et élus des fédérations départementales de pêche, associations régionales, unions de bassin ainsi que leurs partenaires venus de régions et d'horizons divers : institutionnels, économiques ou associatifs, gestionnaires et aménageurs des cours d'eau ou encore acteurs de la pêche en France, dont les moniteurs-guides et compétiteurs.

En 2023, le sujet « **Quelles clés pour la pêche de demain ?** » a permis aux participants de témoigner de leurs expériences, d'exposer leurs stratégies de développement et plans d'actions, mais également de partager et se questionner sur des thèmes d'actualité et de prospective pour l'avenir de la pêche de loisir.

Trois thèmes essentiels ont été abordés au travers d'une vingtaine d'interventions et de temps d'échanges.

1. Offrir des territoires de pêche attractifs et accessibles

Deux axes ont été explorés : « Dynamiser le développement des territoires grâce au tourisme pêche » et « Renforcer l'accessibilité des parcours de pêche ». Ils ont mis en lumière les études et initiatives menées à échelle régionale, locale et en zones rurales pour valoriser et promouvoir un loisir pêche accessible et de qualité avec et auprès de nos partenaires institutionnels et du tourisme.

Ainsi, par la connaissance et l'analyse de nos marchés, le recours aux ressources économiques disponibles dont les fonds Leader ou encore la structuration d'offres innovantes alliant pêche et tourisme, la place de la pêche de loisir est confortée en tant que composante naturelle du développement économique et touristique des territoires.

L'attractivité de ces espaces bénéficie en outre de la création de parcours thématiques avec réservation ou encore de l'aménagement de postes de pêche et linéaires, qualitatifs, sécurisés, pratiques et confortables... autant d'offres nouvelles ajustées pour répondre aux attentes des pêcheurs.



2. Relever les défis de la transmission

Confronté à certains obstacles (crise du bénévolat, manque de moyens humains face à une demande croissante...), le réseau des Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) a su évoluer et s'organiser en ciblant de nouveaux publics pour amplifier le recrutement de nouveaux pêcheurs, futurs bénévoles de nos associations.

Le sujet de la transmission du loisir pêche a été envisagé sous trois angles :

- « *Optimiser son réseau départemental d'animation* » par la mobilisation d'acteurs et partenaires dont les moniteurs-guides pour déployer des Ateliers pêche nature (APN) aux fonctionnements hybrides et démultiplier l'offre d'animation.
- « *Proposer de nouvelles perspectives aux publics adultes* » par la personnalisation d'actions envers des publics exclusivement adultes ou féminins grâce à des formules d'animations dédiées.
- « *Encourager la compétition pour favoriser le développement* » en synergie avec les moniteurs-guides de pêche et la FFPS par la création d'espaces de confrontation pour soutenir la montée en compétence et la détection de talents parmi les adolescents.

CHIFFRES CLÉS

285 participants
dont 251 internes (88%)



95 SAPL représentées
(82%) dont 80 fédérations
départementales de pêche

20 structures
externes représentées :

État et ses établissements publics (5),
collectivités à différentes échelles (2),
commerce (4), compétiteurs/MGP (4),
tourisme (2), presse (2), autre (1).

3. Déployer une stratégie numérique novatrice

La résonance et la grande agilité offertes par les supports numériques ont décuplé les capacités de réactivité de nos structures. Ces outils sont un formidable ressort pour la promotion de notre loisir : par la diffusion de supports dynamiques, nous créons quasi instantanément de l'information et du conseil « de terrain » de qualité, et instaurons un univers visuel pêche et de véritables stratégies qui, à terme, génèrent de l'engagement.

« *Mettre à profit les nouvelles opportunités digitales* » : par cette approche, trois outils ont été présentés, l'un ludique permettant la découverte de la pêche et du milieu aquatique, les autres dévolus au service de la police de la pêche ou des pêcheurs souhaitant préparer leurs sorties en toute sécurité.

« *Amplifier sa communication grâce aux formats vidéo* » : grâce à l'éventail des supports digitaux tels que les sites Web, réseaux sociaux, vidéos publiées sur Internet, mais aussi via les influenceurs et leurs communautés, nous devenons producteurs de contenu, amplifions notre communication et maximisons les contacts avec les pêcheurs et des publics ciblés et diversifiés.

Ces assises, riches de la qualité des débats, se sont révélées aussi passionnantes que conviviales, montrant la force d'anticipation et l'extraordinaire potentiel d'adaptation de notre réseau associatif. Elles ont permis de susciter des échanges constructifs pour impulser et investir davantage encore dans et pour le futur de la pêche de loisir en eau douce.

L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur bibliopeche.fr.



Flashez ce QR code pour y accéder.



2023 : très belle année pour la Fondation des pêcheurs

2023 se distingue par une nette augmentation de l'activité, liée notamment aux acquisitions. Cette dynamique trouve une double explication : la Fondation gagne en notoriété, ce qui provoque mécaniquement une multiplication des propositions d'acquisition ; la mise en place du Fonds Vert et un assouplissement de l'accès à certains financements publics ont été facilitants.

Concrètement, la Fondation a signé 4 acquisitions en 2023, pour un coût de 2190000 euros environ. Il en résulte l'extension du **site « Berges de l'Ellé »** (29) et la création de trois nouveaux sites :

1. **Le Marais de la Ville**, à Montreuil/Mer (62), avec la participation financière du Fonds Vert et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.
2. **Les berges des rivières Eaulne et Béthune** (prairies Budoux), à Arques-la-Bataille (76), via la Safer, avec la participation financière du Fonds Vert et de la FDAAPPMA¹ de Seine-Maritime.
3. **La Sagne de Jambris**, à Briffons (63), avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et de l'AAPPMA de Bourg-Lastic.

D'un strict point de vue numéraire, il ne s'agit pas d'une première. 2019 avait aussi vu la Fondation passer 4 fois devant le notaire. En revanche, les acquisitions réalisées en 2023 se distinguent par un niveau de soutien public très élevé, approchant les 100% pour l'une d'entre elles. Elles donnent lieu à de nombreux partenariats, avec les CEN Normandie, Hauts-de-France et Auvergne, ainsi qu'avec la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime.

Par ailleurs, deux projets ont été actés : l'un porté par la FDAAPPMA de Vendée, qui mobilisera le CPIE Sèvre et bocage, l'autre par celle du Cantal, main dans la main avec le CEN Auvergne.

2023 est aussi l'année d'une première, celle de la valorisation d'une propriété de la Fondation dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides. En cette occasion, la FDAAPPMA des Hautes-Pyrénées et son partenaire le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves ont accueilli au Lac Vert environ 150 personnes venues constater la renaturation en cours du site.

S'agissant de la communication, l'année est également marquée par la réédition de la plaquette de la Fondation « les pêcheurs protègent ». Une maxime que l'année 2023 a bel et bien permis d'illustrer une nouvelle fois.

1 - FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques



LES RESSOURCES

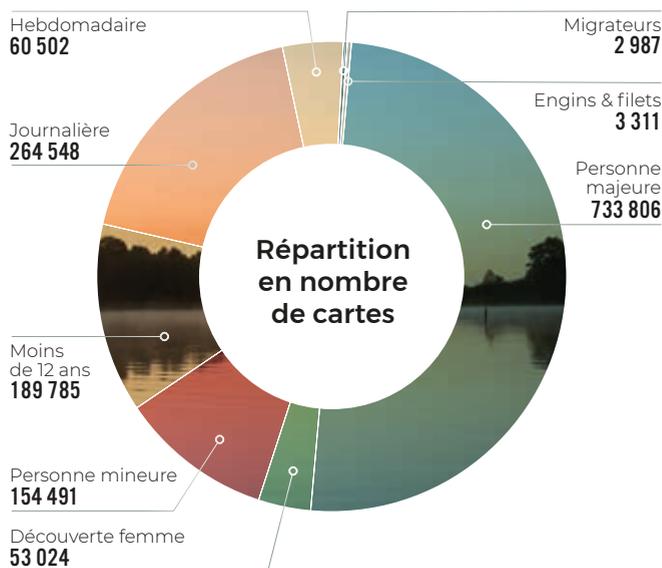


1 459 467
Nombre de
cotisations pêche
milieux aquatiques 2023

L'année 2023 a connu une stabilisation du nombre de cartes avec une légère progression de 0,62%.

Bien qu'en légère baisse (2%), la carte « personne majeure » reste plébiscitée par les pratiquants (plus de la moitié des cartes choisies en 2023), signe d'une forte communauté de passionnés de la pêche de loisir.

On peut noter la forte croissance des jeunes pêcheurs avec une progression annuelle de 12% des cartes « personne mineure » (32% depuis 2019) et de 3% des cartes « moins de 12 ans ». Ces pratiquants nouvelle génération sont en recherche d'un loisir déconnecté proche de la nature et sont probablement les cartes majeures de demain !



Les cartes saisonnières sont en progression, avec +10% sur la carte hebdomadaire et +0,7% sur la journalière. Cette évolution observée depuis l'année dernière marque la volonté pour les béotiens ou non de s'adonner au loisir quand ils le souhaitent sans réfléchir au long-terme. Une tendance accentuée sur les territoires à forte attractivité touristique.

Ce que la carte de pêche *finance*



Répartition des cotisations de la carte de pêche

Carte de pêche



CPMA

Cotisation pêche milieux aquatiques

FNPF

Cotisations statutaires

Fédérations départementales *Associations agréées de pêche*

RMA

Redevance pour la protection du milieu aquatique

Agences de l'eau

N.B. : pour les cartes de pêche interfédérales, une cotisation supplémentaire est prélevée au profit des groupements réciprocaires (CHI/EHGO/URNE).

Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA)

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF*

24 M€

12,9 M€

d'aide à l'emploi dans les fédérations départementales

368 postes aidés au sein de 94 fédérations

5 M€

d'aide aux fédérations départementales et aux associations migrateurs

pour la réalisation d'actions sur les milieux, la biodiversité et le développement du loisir pêche

4,7 M€

pour missions nationales :

- Communication nationale
- Gestion des cartes de pêche (CPMA et site cartedepeche.fr)
- Représentation nationale
- Coordination et soutien des structures
- Fondation des pêcheurs...

0,8 M€

d'aide à la structuration des unions de bassin et des associations régionales

0,6 M€

d'aide à la structuration des associations migrateurs

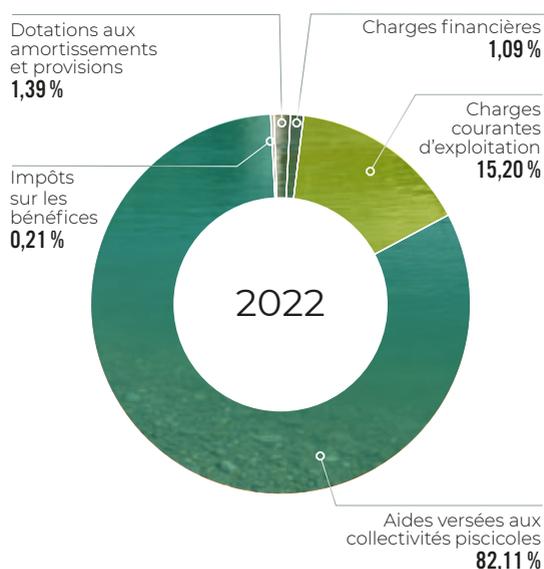
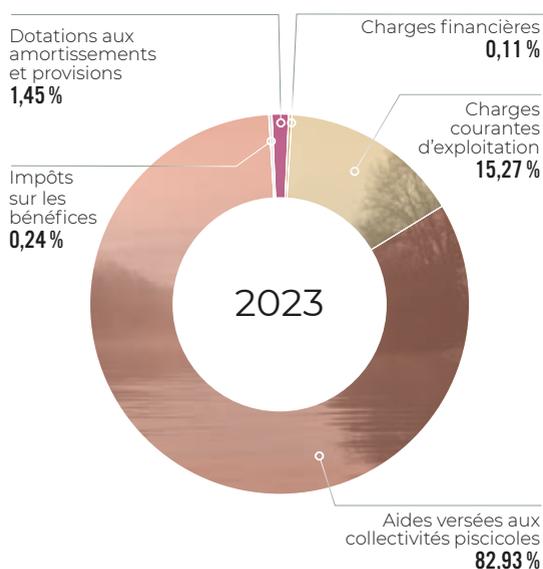
* Apparaissent sur ce schéma uniquement les grandes masses budgétaires

Bilan et compte de résultat 2023

Bilan (en milliers d'euros)					
Actif	2023	2022	Passif	2023	2022
Actif immobilisé	9 853	10 010	Capitaux propres	18 629	17 698
Actif circulant	33 107	32 395	Provisions pour risques et charges	327	298
			Dettes	24 004	24 409
Total général	42 960	42 405	Total général	42 960	42 405

Compte de résultat (en milliers d'euros)					
Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Charges courantes d'exploitation	3 776	3 772	CPMA	23 280	22 547
Aides versées aux collectivités piscicoles	20 513	20 381	Subventions reçues	181	232
Charges financières	27	271	Produits liés aux coll. piscicoles	1 413	1 400
Charges exceptionnelles	-	-	Autres produits	4	105
Dotations aux amortissements et provisions	359	346	Produits financiers	714	334
Impôts sur les bénéfices	60	51	Reprises sur provisions	74	147
Excédent	931	-	Insuffisance	-	56
Total général	25 666	24 821	Total général	25 666	24 821

Charges



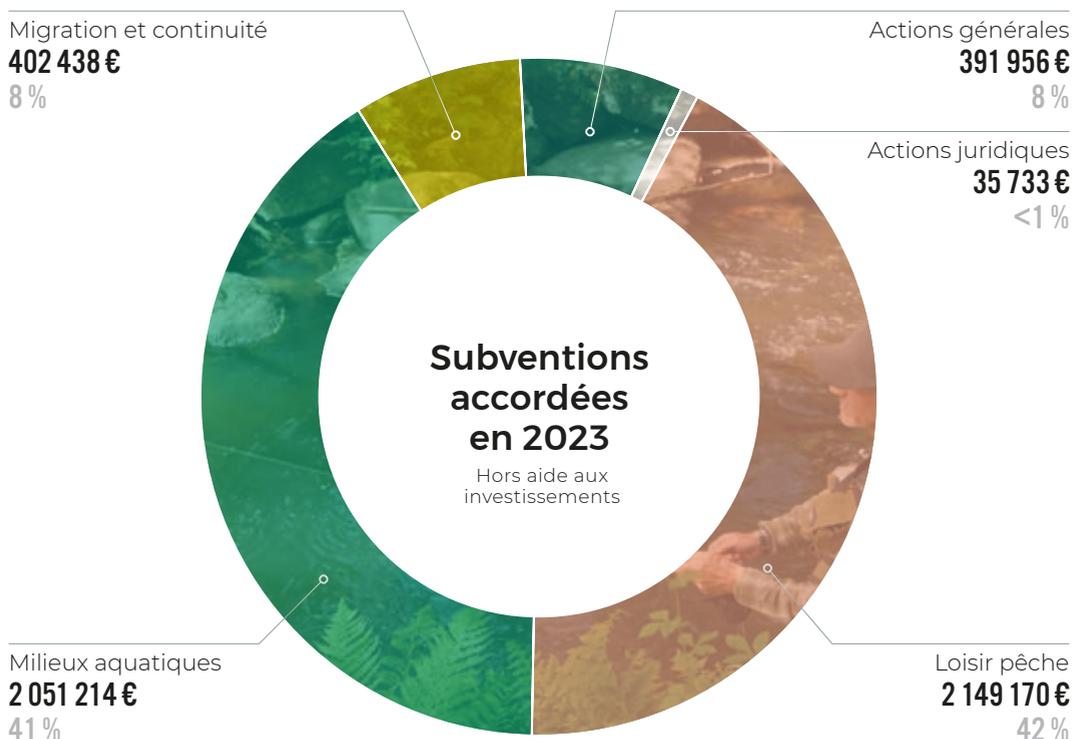
L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2023

1 076 demandes de subvention actions ont été reçues et traitées par la FNPF en 2023, parmi lesquelles 1 037 ont fait l'objet d'un accord, ce qui reste dans la moyenne des années précédentes. Le montant total des aides accordées s'élève à 5 030 512 €, soit 101% du budget alloué. C'est la première fois depuis 2018 que le budget annuel est atteint.

La répartition globale de l'aide FNPF reste sensiblement identique aux années précédentes, les montants ayant légèrement augmenté : les projets consacrés aux milieux et aux espèces aquatiques représentent 49% du budget global, dont 8% plus spécifiquement consacrés aux projets de restauration de la continuité piscicole. Les projets relatifs au développement du loisir pêche représentent 42% du budget global, soit 140 000 € de plus que l'année dernière.

Le montant restant correspond aux actions d'ordre général (acquisitions, formation des élus, documents de planification) ainsi qu'aux actions juridiques.

5 030 512 €
en soutien aux SAPL



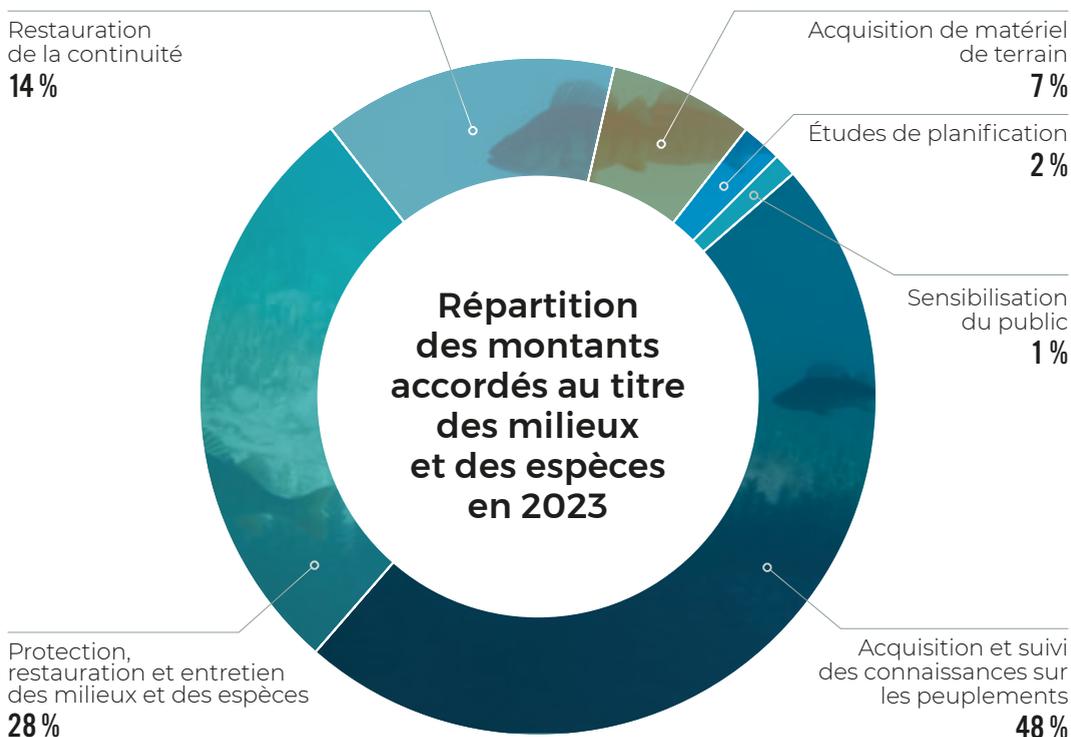
Milieux et espèces

Un montant de 2 453 652 € a été consacré aux actions liées aux milieux aquatiques et aux espèces piscicoles, soit 10% de plus qu'en 2022. Bien qu'en légère diminution, les projets liés à la connaissance des espèces et de leurs milieux représentent toujours la part la plus importante (48%). Cela traduit le besoin pour les fédérations départementales d'avoir une vision précise des peuplements en place afin d'ajuster la gestion piscicole, de connaître l'effet des actions ponctuelles réalisées ou de mener des suivis récurrents. Ensuite viennent les projets liés à la protection, la restauration et l'entretien des milieux pour 28%, soit une part légèrement supérieure à 2022.

Les travaux de restauration de la continuité occupent toujours une part importante avec 14% de l'enveloppe allouée. L'acquisition de matériel de terrain représente, comme en 2022, 7% du montant restant, le solde se répartissant entre les études de planification et les projets de sensibilisation du public.

460
dossiers subventionnés

2 453 652 €
accordés



Développement du loisir pêche

Les actions liées au Développement du loisir pêche (DLP) en 2023 sont en légère progression avec 515 dossiers accordés contre 495 en 2022 et une participation FNPF qui est passée de 2016045€ à presque 2150 000€.

La part de l'aide à la création et à la mise à jour des SDDL¹ est stable avec 5% des sommes attribuées au DLP.

Comme ces dernières années, les deux postes les plus représentés sont toujours la création de parcours halieutiques ainsi que les aides liées à la création et à l'équipement des structures d'animation pêche nature (structures fédérales et APN).

Les parcours labellisés FNPF continuent leur progression avec 58 dossiers accordés en 2023 contre 55 l'année passée pour un montant de 517 717€.

Avec 25% des aides FNPF liées au DLP, la création et l'équipement des structures d'animation pêche nature reste stable même si le nombre de créations de nouvelles Maisons pêche nature diminue (2 en 2023). Cette baisse est compensée

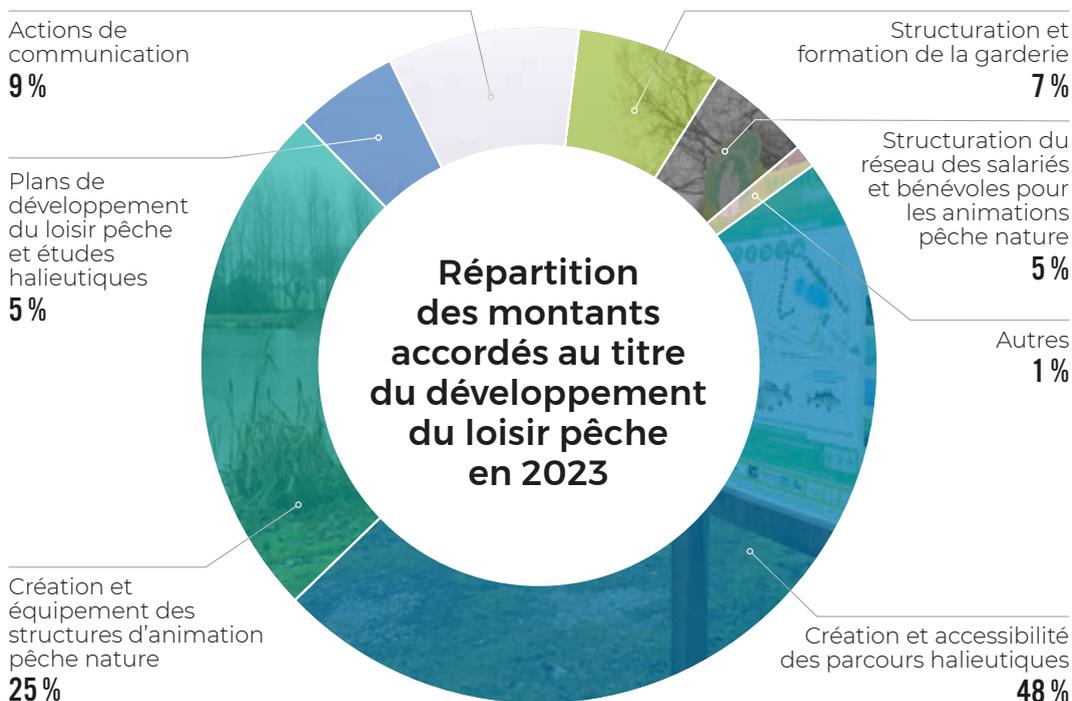
par les autres actions financées à ce titre comme les véhicules d'animation pédagogique, l'acquisition de matériel d'initiation à la pêche et de sensibilisation à l'environnement, ou encore l'achat de tenues d'animation pour les bénévoles et salariés du réseau.

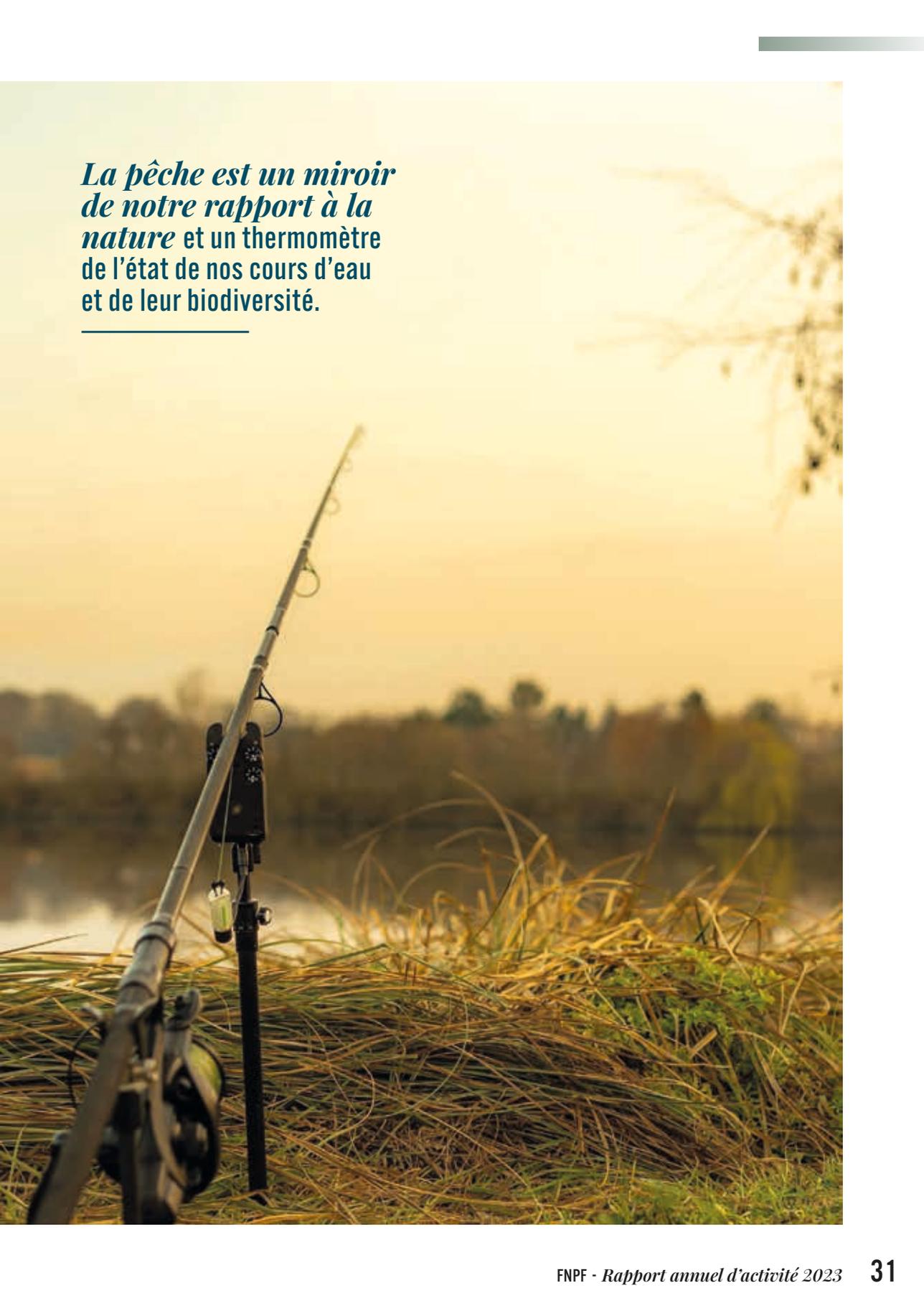
Les activités concernant la structuration de la garderie (équipement et formation) connaissent un léger retrait avec 7% de l'aide globale au DLP contre 8% en 2022.

Enfin les montants relatifs aux actions de communication passent de 7 à 9% en 2023 avec notamment une part grandissante de projets liés à la réalisation de vidéos promotionnelles et de sensibilisation.

1 - SDDL¹ : Schéma départemental de développement du loisir pêche

515
dossiers subventionnés
2 149 170 €
accordés



A photograph of a fishing rod on a stand in a field of tall grass at sunset. The rod is positioned diagonally from the bottom left towards the center. The background is a soft, golden glow from the setting sun, with a blurred line of trees in the distance. The overall mood is peaceful and contemplative.

*La pêche est un miroir
de notre rapport à la
nature* et un thermomètre
de l'état de nos cours d'eau
et de leur biodiversité.

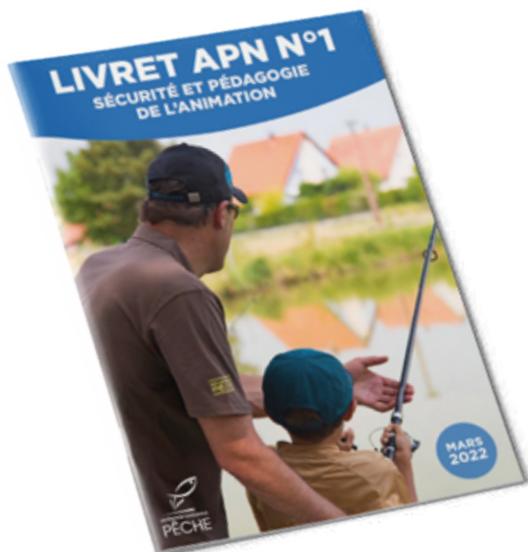


PROMOUVOIR & DÉVELOPPER

Outil à destination des bénévoles : le livret APN N°2 « Connaissance des techniques de pêche ».

Après la mise en place de la nouvelle Charte de sécurité Atelier pêche nature (APN) ainsi que des contenus de formation « Sécurité et pédagogie de l'animation » (Livret APN N°1) à destination des animateurs bénévoles, la FNPF en collaboration avec des agents de développements de FDAAPPMA, a poursuivi en 2023 la rédaction du prochain livret APN.

Ce livret présentera les principales techniques de pêche en détaillant les poissons recherchés, où pêcher, le matériel concerné et la mise en œuvre de la technique avec notamment des fiches pratiques sur la confection des principaux nœuds, les montages types par techniques, la réalisation de mouches, etc. Il sera subdivisé en 3 parties : les pêches des carnassiers aux leurres, les pêches des cyprinidés (coup, anglaise, feeder et pêche de la carpe) et les pêches des salmonidés (toc, mouche et ultra-léger). Ces supports techniques et richement illustrés auront pour objectif d'offrir aux animateurs bénévoles qui souhaitent progresser techniquement ou découvrir une technique, un document de référence regroupant toutes les informations.



Junior Fishing Tour (JFT)

**Une action d'envergure et fédératrice
en direction des jeunes de moins de 18 ans.**



La pêche de loisir remporte un succès croissant auprès des jeunes depuis 2019. Les Ateliers pêche nature, tout comme les animations fédérales, contribuent à cette réussite mais paradoxalement, le réseau associatif constate unanimement que les participants, dès lors qu'ils entrent dans l'adolescence, se détournent de la formule proposée par les APN.

Parmi les facteurs potentiels de leur désintérêt, l'absence d'espaces de « confrontation », comme il en existe dans la plupart des activités de loisir et de sport, apparaît comme une justification importante à un moment de la vie où l'on cherche à se mesurer aux autres.

Par ailleurs, les liens entre la pêche de loisir et la pêche de compétition, complémentaires, devaient être renforcés et les interactions entre ces deux mondes amplifiées. En effet, tandis que la pêche de loisir dispose d'une base élargie de jeunes adhérents d'où pourraient émerger des talents, la pêche de compétition représente quant à elle une vitrine et un moteur pour les pratiquants, en particulier les plus jeunes.

Face à ces constats, la FNNP et ses partenaires, la FFPS et le GIFAP, ont consacré l'année 2023 à négocier les conditions de réalisation d'un

projet ambitieux. Le Junior Fishing Tour (JFT) est l'aboutissement de leur volonté commune de proposer au plus grand nombre de jeunes pêcheurs et pêcheuses, issus des APN ou non, des formats intermédiaires de confrontation au niveau départemental qui seront un tremplin vers les compétitions officielles de la FFPS.

Deux circuits, qui débiteront dès septembre 2024, ont donc été développés : le JFT Coup (grande canne, anglaise et feeder confondus) et le JFT Leurres (pêche des carnassiers aux leurres depuis le bord).

Ils seront les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines et catégories d'âges, échelonnés entre des manches départementales puis régionales jusqu'à des finales nationales aboutissant à l'attribution des titres de Champion(ne)s de France.

Ces événements inédits répondant aux aspirations de nos jeunes pratiquants, offriront une formidable opportunité de leur faire connaître nos réseaux respectifs mais également de valoriser et médiatiser auprès du grand public leur engouement pour notre activité. Ce projet permettra de mettre en lumière la pêche en France, qu'elle soit de loisir ou de compétition.



Grande campagne de démarchage des CSE

Au 31/12/2020 plus de 90 000 établissements, dont environ 40 000 d'au moins 50 salariés, avaient mis en place leur CSE (Comité social et économique), chargé entre autres des activités sociales et culturelles des salariés.

Cette dernière compétence représente un important débouché particulièrement pour le placement d'offres de loisirs, de sport et de tourisme auxquelles 47 à 55% des budgets sont consacrés. L'ambition de cette campagne d'e-mailing, qui sera déployée par la FNPF en 2024, est de se saisir de cette opportunité

et d'inciter les CSE à intégrer la pêche de loisir dans leur catalogue des offres aux bénéficiaires afin de promouvoir notre activité mais aussi de les inviter à financer partiellement le montant de la carte de pêche pour fidéliser et recruter de nouveaux pratiquants.



Distrib^oPêche
by GÉNÉRATION PÊCHE

En 2023, la plateforme d'achats groupés du réseau associatif de la pêche de loisir s'enrichit et propose désormais une quarantaine de références.

Pour mémoire, cet outil, mis à disposition de 119 structures de notre réseau, vise à faciliter l'acquisition d'une gamme de produits exclusifs en leur proposant un unique interlocuteur et des prix attractifs dus aux volumes de commandes générées. Ainsi, parmi les objets promotionnels siglés Génération Pêche ou cartedepeche.fr, proposés à prix coûtant et disponibles «sur stock» ou sur «fenêtres de com-

mandes», on note l'arrivée en fin d'année 2023, des tenues pour les activités de garderie et d'animation. Cette nouvelle solution technique, développée par la FNPF et son prestataire, a permis d'assouplir les modalités de commande et de distribution en rendant ces tenues disponibles tout au long de l'année, livrables en 72 h, et à prix plus compétitif (10 à 15% moins chères qu'avec le précédent prestataire).

Chèque-Vacances Connect : un parcours d'achat dématérialisé et fluide en pleine croissance

Incontestable succès auprès des pêcheurs bénéficiaires de cette facilité de paiement.

Dans sa recherche de solutions les plus adaptées pour répondre aux attentes des pêcheurs, la FNPF a conventionné avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) afin de raccorder la pêche de loisir au dispositif Chèque-Vacances Connect, déjà en place dans un réseau de 128600 professionnels du tourisme et des loisirs étendu sur l'ensemble du territoire.

Grâce à ce partenariat, notre activité est désormais référencée auprès de 4,7 millions de bénéficiaires, (salariés, agents publics, travailleurs indépendants et chefs d'entreprise) et de 11 millions de personnes en comptant leurs ayants droit.

Ce mode de paiement 100% dématérialisé permet aux bénéficiaires de ce titre de paiement d'acquiescer, via une application mobile, tout ou partie de leur carte de pêche sur un panier d'un montant supérieur à 20€, directement et au centime près sur www.cartedepeche.fr, le complément pouvant se faire par carte bancaire.

C'est ainsi que nous voyons chaque année se multiplier les transactions et achats des cartes de pêche (particulièrement sur les mois de janvier, mars et décembre), en augmentation de 121% entre 2022 et 2023.

Pour l'année 2023, l'ANCV a effectué un remboursement net à hauteur de 138 000€ pour l'achat de cartes de pêche.



Développement des territoires

Les parcours de pêche labellisés
poursuivent leur trajectoire
ascendante

577

parcours labellisés
ou en cours
de labellisation



7 %



41 %



52 %



Les hébergements Pêche,
formule gagnante alliant
tourisme et loisir au bord de l'eau



585 hébergements
Pêche qualifiés

GÎTES	65 %
CHAMBRES D'HÔTES	11 %
HÔTELS	4 %
VILLAGES VACANCES	4 %
CAMPINGS	16 %

COMMUNIQUER



Les influenceurs à la pêche !



Faisant suite à la décision de son conseil d'administration, la FNPF a lancé en juin 2023 une ambitieuse campagne de communication nationale sur les médias digitaux et les réseaux sociaux. Ce dispositif inédit, alliant collaboration influenceurs et visibilité numérique, ciblait en premier lieu un public non-pêcheur, jeune et familial.

Ainsi, un spot vidéo et des formats publicitaires statiques ont été mis en ligne sur les plateformes YouTube et Dailymotion, les replays TV (M6, TF1, BFM TV...) et les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

La partie « Influence » reposait sur 8 talents œuvrant sur YouTube, Instagram et TikTok selon 3 grands types de ligne éditoriale : Sport / Famille / Humour. Ces influenceurs ont bénéficié d'initiations pêche dans différents territoires afin de partager leurs expériences sur leurs réseaux sociaux et inciter leurs communautés à s'initier au loisir.

En seulement quelques semaines, ce sont plus de 11 millions de personnes qui ont vu la campagne et interagi massivement.

La collaboration avec l'influenceur Tristan a même dépassé le million de vues et s'est positionnée N°2 des tendances YouTube France en seulement 24h.

Les contenus ont attiré de nouveaux utilisateurs sur le site cartedepeche.fr (+57% en 2023 versus la même période en 2022). Une forte hausse des requêtes Google sur le mot clé « carte de pêche » a également été observée avec +22% par rapport à l'année passée.

Au total, la campagne a été vue 94 millions de fois en surperformant de 60% par rapport aux estimations !

Au-delà des chiffres, ce sont aussi de très belles expériences vécues par tous les influenceurs qui ont réellement apprécié découvrir la pêche. Pour preuve, plusieurs enfants ayant participé aux tournages ont demandé des cannes à pêche à leurs parents et certains influenceurs ont gardé contact avec leur « professeur d'un jour » pour replanifier de prochaines sessions...

Authenticité et émotions, deux maîtres-mots de la communication du loisir pêche !



Campagne bénévolat, une 1^{ère} édition gagnante



Si les bénévoles constituent la force vive du réseau associatif de pêche de loisir avec 40 000 personnes engagées, cette précieuse ressource humaine nécessite d'être renforcée régulièrement...

Face à ce constat, la FNPF a initié en 2023 une campagne d'appel au bénévolat pour soutenir les actions courantes des structures associatives.

Différents leviers ont été mis en œuvre :

- Une série de visuels, mise à disposition des structures sur bibliopêche et diffusée sur les réseaux sociaux.
- Un formulaire de centralisation des candidatures, disponible sur le site Génération Pêche.
- L'envoi d'un e-mailing aux détenteurs de cartes de pêche annuelles 2023 et 2022.

- La réalisation d'une campagne publicitaire dans la presse halieutique (site web et magazine).

Cet appel a généré près de 4 000 retours, représentant une possibilité de développement de 10% des effectifs déjà en place.

De beaux résultats qui montrent que l'engagement est encore de mise dans la pêche de loisir ! Engagement qui doit être accompagné à tous les échelons du réseau pour une bonne intégration des nouveaux bénévoles et un développement de leurs compétences en toute convivialité.

Un nouveau format de communication *pour sensibiliser les pêcheurs aux règles de sécurité*



Comme tout loisir aquatique, la pratique de la pêche comporte des risques liés à la montée soudaine des eaux et aux variations de débit, en particulier à proximité des barrages et centrales hydroélectriques.

Afin de permettre à chaque pêcheur de profiter pleinement et en toute sécurité de sa session de pêche, la FNPF et EDF Hydro déploient des campagnes de sensibilisation régulières et mettent en place de nombreux outils de signalisation (panneaux et balises sur sites, application mobile...).

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre de la convention nationale signée entre la FNPF et EDF Hydro depuis de nombreuses années, déclinée au niveau départemental par les fédérations de pêche.

En 2023, les deux entités se sont ainsi lancées dans la création conjointe d'un mini-film en « motion design » (animation graphique) pour sensibiliser de manière pédagogique et ludique à la montée subite des eaux.

La vidéo a ensuite été relayée sur les réseaux sociaux et univers digitaux de la FNPF et de EDF Hydro.



**Flashez ce QR Code
pour découvrir
la vidéo.**



Réseaux sociaux : un bilan positif et de nombreuses avancées

Cette année encore, la FNPF a maintenu une présence active sur les médias sociaux. La diversité des formats utilisés et des plateformes investies lui ont permis de gagner en visibilité.

En 2023, Facebook est resté pour la FNPF le média social à la plus forte audience avec près de 37 000 fans en fin d'année. La ligne éditoriale associant publications institutionnelles, projets nationaux mais aussi mise en valeur des actions des structures associatives, a été maintenue et a généré de bons résultats. L'interaction avec les abonnés était aussi à l'honneur via l'organisation d'un jeu-concours photos à l'occasion de l'ouverture pêche de mars et d'un quizz associé à « Sauvons nos Rivières 3 ».

Malgré les nombreux remous rencontrés cette année par Twitter (qu'il convient désormais d'appeler « X »), la FNPF y a maintenu une présence active, en interpellant régulièrement élus et institutions dans ses publications.

La chaîne YouTube a, quant à elle, surperformé avec près de 1,9 million de vues, notamment grâce au sponsoring de la vidéo « Passionnément Pêche » et des vidéos du troisième opus de la campagne « Sauvons nos Rivières ».

La nouveauté de cette année concerne le partage de contenus sur deux plateformes supplémentaires : Instagram et LinkedIn. L'objectif étant de consolider une audience la plus large possible et d'offrir à nos messages une meilleure résonance.

Plateforme référente en termes d'image, Instagram est le deuxième média social le plus utilisé en France après Facebook. Le compte a été lancé en juin 2023 afin de profiter de l'interactivité créée par les différentes collaborations avec les influenceurs grand public menées par la FNPF (cf. article en page 37). Les premières analyses permettent de distinguer une audience globale plus jeune que sur Facebook.

Meilleur média social sur les sujets liés à l'écologie en France, LinkedIn permet à la FNPF de mettre en avant ses contenus auprès d'un réseau important de professionnels

(institutionnels, partenaires, salariés SAPL...).

L'objectif de 2024 est de pérenniser l'audience acquise tout en développant celle des plateformes récemment investies. La FNPF reste également attentive aux évolutions constantes des nouvelles technologies.



f **36 980 fans** (+1 670 fans soit + 5%)
120 publications ; 369 700 interactions
2 363 000 vues sur les vidéos

X **5 640 abonnés** (+170 abonnés soit +3%)
84 tweets ; 1150 interactions

▶ **1 520 abonnés** (+360 abonnés soit +31%)
14 vidéos mises en ligne
1,9 million de vues ; 23 000 heures visionnées

📷 **468 abonnés ; 31 publications ; 345 interactions**

in **560 abonnés ; 11 publications ; 2220 interactions**

ÉTUDIER, PROTÉGER & GÉRER

SI Pêche : une première version prometteuse

|

Le Système d'information des structures de la pêche de loisir (SI Pêche) vise à centraliser, sécuriser et stocker les très nombreuses données produites par le réseau afin d'en faciliter la gestion et la valorisation. Au service des salariés et des élus du réseau ainsi que des partenaires institutionnels, cet ambitieux projet doit également rendre davantage visible le travail effectué par les structures associatives.

Après une première phase d'étude des besoins en 2018, les développements ont débuté en mai 2020 pour aboutir à la mise à disposition d'une première version du SI Pêche en octobre 2023. Cette première mouture permet de banqueriser les données des pêches électriques dites « pêches complètes », de les visualiser sur un outil cartographique et d'éditer un rapport d'opération. Les retours des structures du réseau, au-delà du groupe de travail dédié, ont ainsi permis d'identifier des pistes d'améliorations et de nouveaux besoins. Les travaux se sont donc poursuivis en parallèle sur une



seconde version qui devrait être disponible dès 2024 avec l'ensemble des protocoles de pêches électriques, des améliorations des fonctionnalités existantes mais aussi de nouvelles fonctionnalités inédites. D'autres données biologiques, halieutiques et réglementaires devraient être ajoutées progressivement dans l'outil, de même que les données relatives aux actions et études des structures du réseau.

Le SI Pêche se développe pas à pas, avec l'appui du groupe de travail dédié constitué d'une vingtaine de salariés de SAPL, qui apporte son expertise technique, relaye les informations sur l'avancement et fait remonter les différents besoins des structures.

Au final, cette formidable base de données, partagée avec les différents partenaires de la FNPF, facilitera la pratique des pêcheurs et les missions des structures associatives de pêche de loisir. Elle appuiera également la gestion des espèces piscicoles et des milieux aquatiques.

Salmonidés migrateurs : une situation plus que préoccupante...

Les pêcheurs de salmonidés migrateurs sont de précieux collecteurs d'informations sur l'état et l'abondance des populations qu'ils pêchent. Via declarationpeche.fr, ils fournissent des données précieuses afin d'adapter la gestion en conciliant halieutisme et pérennité des espèces.

2797

autorisations migrateurs recensées

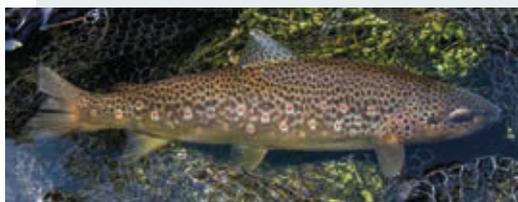
↘ 9% par rapport à 2022

66 %

des déclarations effectuées
par les dépositaires migrateurs

↘ 7% par rapport à 2022

Depuis 2020, les pêcheurs déclarent de plus en plus leurs captures eux-mêmes, ce qui montre qu'ils s'approprient le site declarationpeche.fr



80 %

d'enveloppes écailles envoyées
pour les saumons atlantiques

↗ par rapport à 2022

Principalement et de manière quasi-systématique, les écailles permettent de déterminer l'âge du saumon ainsi que le nombre d'années passées respectivement en mer et en eau douce.

D'autres analyses génétiques et microchimiques par exemple, permettent de différencier les stocks, les lieux fréquentés par les saumons et déterminer leurs proies.

529

captures de salmonidés

↘ 37,5 % par rapport à 2022

- 429 saumons (dont 21 remis à l'eau)
- 100 truites de mer (dont 37 remis à l'eau)

Depuis plusieurs années, on constate ainsi une baisse significative des captures de saumons, baisse concomitante à celle d'autres indicateurs (nombre de tacons, de frayères...) et témoignant des difficultés que rencontre l'espèce dans presque toutes les rivières fréquentées en France. Cette situation difficile est également constatée à l'échelle atlantique. De nombreuses causes sont identifiées (réchauffement, surpêche, barrages...) mais restent difficiles à assigner et hiérarchiser. Si la limitation des captures peut être une solution à envisager, elle doit être accompagnée d'autres mesures réduisant l'ensemble des facteurs de mortalité.



Sécheresse 2023, une enquête instructive au sein des fédérations de pêche

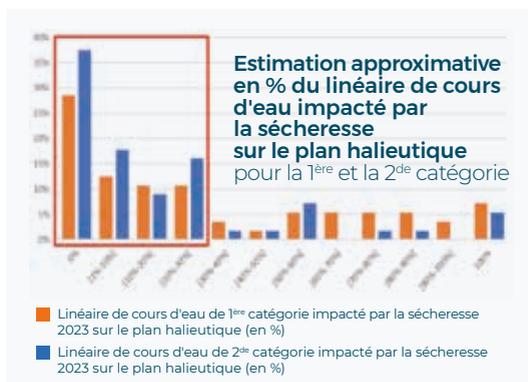
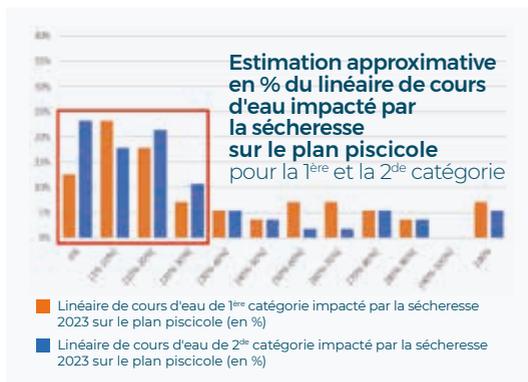
Depuis plusieurs années, les épisodes de sécheresse se succèdent et se durcissent. Les projections réalisées sur la disponibilité de l'eau par les études prospectives (Explore 2070, Explore2) indiquent qu'au sein d'une tendance globale à la diminution de la disponibilité de l'eau, les séquences de crise seront plus fréquentes et plus fortes. Les années récentes semblent confirmer ces projections, même si ces phénomènes naturels restent aléatoires et difficiles à percevoir clairement sans faire appel aux statistiques. Les sécheresses de 2022 et 2023 ont été particulièrement éprouvantes pour les pêcheurs et leurs structures associatives sur une grande partie du territoire.

Ces conditions, fortement dommageables pour les milieux aquatiques, les poissons et la pêche, sont connues par l'enregistrement des données de précipitations, de débits, d'évapotranspiration et autres paramètres physiques. Mais l'appréciation de ces événements mesurée par des métriques spécifiques pêche est aussi intéressante pour le réseau des SAPL (Structures associatives de la pêche de loisir) car elle prend directement en compte les usages du loisir. La connaissance des actions de gestion de ces phénomènes est également un élément crucial pour prévoir l'adaptation nécessaire.

C'est dans cette optique que la FNPF a mis en place une enquête sécheresse en 2023. Le questionnaire destiné aux FDAAPPMA¹ comprenait des paramètres milieux aquatiques, pêche et gestion directement en lien avec les activités et usages du réseau associatif. Il a été communiqué aux FDAAPPMA métropolitaines fin octobre 2023, afin qu'elles puissent répondre en prenant en compte la totalité des éléments sécheresse de l'année, y compris les plus tardifs. Cette année, 60% d'entre elles y ont participé. Un taux qui devrait s'accroître dans les années à venir avec la pérennisation de l'opération.

L'impact piscicole et halieutique

Sur l'importance des linéaires de cours d'eau impactés sur le plan piscicole, une majorité des réponses indiquent une incidence entre 0 et 30% du linéaire que ce soit en 1^{ère} ou en 2^{de} catégorie piscicole. Les réponses sont du même ordre de grandeur concernant l'impact halieutique. Toutefois, certaines FDAAPPMA, plus rares, sont touchées fortement.



1 - Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

Peu de FDAAPPMA ont eu recours à des restrictions de pêche en 2023 même si cinq d'entre elles ont été concernées par des arrêtés de restriction de la pêche sur la totalité de leur territoire. Deux tiers effectuent des pêches de sauvetage, avec pour certaines, une charge très significative (plus de 25 opérations durant la période).

Concernant les moyens financiers, les FDAAPPMA dépensent, en moyenne, 9 000 euros en pêches de sauvetage, surveillance des milieux, réunions nécessaires aux actions concertées...



Les prélèvements d'eau

Le volet du questionnaire traitant des prélèvements d'eau montre une forte attente des FDAAPPMA pour une gestion beaucoup plus rigoureuse de ces prélèvements par l'État. Près de 4 sur 5 sont mécontentes de l'efficacité et des moyens accordés pour le contrôle du respect des restrictions adoptées. La moitié d'entre elles considère que l'instruction du 16 mai 2023¹ relative à la gestion de la sécheresse est mal appliquée. Elles indiquent le non-respect fréquent des débits réservés, des mesures de débit insuffisantes ou non-pertinentes, une inertie trop importante entre la situation hydrologique constatée et les mesures prises, ainsi que

le manque de moyens pour les contrôles des usages de l'eau. Enfin, de nombreuses FDAAPPMA dénoncent le manque d'information sur la gestion des prélèvements, en particulier s'agissant des dérogations aux restrictions.

Les éléments de cette enquête permettent à la FNPF de mesurer l'incidence des épisodes de sécheresse sur les SAPL et les pêcheurs, de faire remonter auprès de l'État cette incidence et les mesures de gestion qu'il faudrait amender pour permettre aux milieux aquatiques, aux poissons et aux pêcheurs de traverser ces périodes avec le minimum de dommages. Enfin, la FNPF s'interroge sur la nécessité des FDAAPPMA de se substituer à l'État pour gérer les sécheresses. Cet engagement des SAPL est important et mériterait d'être valorisé quant aux actions qu'elles réalisent dans l'intérêt général.

1 - Cette circulaire donne à l'Administration les indications de gestion de l'eau en période de sécheresse.
www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45444



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement
par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook.com/federationnationalepeche

twitter.com/LaFNPF

instagram.com/federation_nationale_peche



Imprimé sur un papier recyclé sur un site labellisé

agencecrea.fr

